

5^e Orientation stratégique Maîtriser la demande d'énergie

4^e thématique Développer les énergies renouvelables

Fiche action n°5.4.1 Lancer le développement des énergies renouvelables

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Il convient d'étudier les potentialités des différentes ressources sur l'agglomération, les opportunités et limites dans ce contexte spécifique.

Un deuxième temps doit être de porter à connaissance des propriétaires, bailleurs et collectivités, les résultats de l'étude de potentialité.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Le recours aux énergies renouvelables s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, des engagements de la France de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Il permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles, et de réduire la précarité énergétique constatée face à la hausse des cours et des factures énergétiques. Enfin, les énergies renouvelables représentent des marchés émergents, en termes de développements technologiques, et des marchés importants dans le domaine du bâtiment (fourniture et installation), que ce soit dans le neuf ou la rénovation.

Les familles d'énergies renouvelables mobilisables sont les suivantes :

- par rayonnement solaire direct : solaire thermique pour le chauffage; photovoltaïque pour la production d'électricité ;
- par rayonnement solaire indirect : géothermie très basse température pour la récupération de la chaleur stockée par le sol à faible profondeur; filières éolienne, hydraulique par l'exploitation de l'énergie des masses mises en mouvement par les phénomènes climatiques : cours d'eau et vent ;
- par la production de végétaux, la filière biomasse, pour le chauffage, la production d'électricité ou de carburants végétaux ;
- La géothermie haute énergie.

3. DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Diagnostic des potentialités techniques sur l'agglomération de Châlons :
 - potentiel solaire (thermique ou photovoltaïque) ;
 - potentiel éolien ;
 - géothermie ;
 - hydraulique ;
 - biomasse.
- Diagnostic des possibilités d'intégration : réglementation, intégration;
- Identification des potentialités et opportunités : réseaux de chaleur, installations collectives, création de quartiers...
- Identification des partenaires techniques et financiers selon les filières et/ou les maîtres d'ouvrages (privés, bailleurs, collectivités, entreprises).
- Information des porteurs de projets; information voire formation des installateurs, en particulier sur les exigences d'insertion architecturale.

4. ACTEURS

Direction pilote	Cités en Champagne
Partenaires techniques	ADEME Région EIE Entreprises du secteur énergétique
Partenaires financiers	ADEME Région Fonds Chaleur

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

- Développement des installations :
 - en nombre d'installation (suivi via les autorisations de travaux) ;
 - en kWh développé.
- Amélioration du bilan carbone de l'Agglomération.

5^e Orientation stratégique Maîtriser la demande d'énergie

4^e thématique Développer les énergies renouvelables

Fiche action n°5.4.2 Construire des chaufferies collectives à la biomasse

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les coûts des énergies fossiles sont tels aujourd'hui, et encore plus sûrement demain, que le bois retrouve toute sa place dans le panel des énergies nationales, abondant et peu cher (et, en tout cas, peu sensible aux fluctuations des marchés internationaux).

Le fonctionnement de la chaufferie de Vitry Habitat montre que les familles raccordées à son réseau de distribution de chaleur font une économie de plus de 30 % sur leur facture énergétique par rapport à des familles se chauffant individuellement. Il y a donc, au-delà de l'avantage écologique et de l'avantage économique, un avantage social évident pour le développement de cet usage énergétique du bois.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

L'Agglomération châlonnaise se situe au centre d'un département disposant de nombreuses forêts à moins de 50 km (forêt d'Argonne, de Trois Fontaines, de la Montagne de Reims...). Malheureusement, et ce comme pour l'ensemble de la région Champagne-Ardenne, ces forêts sont largement sous-exploitées puisque l'on y récolte guère plus de 50 % de la production. De plus, tout récemment, l'augmentation des coûts de transport routier a largement pénalisé les exportations de ce type de produit, favorisant par la même, une utilisation de proximité.

Pour la région Champagne-Ardenne, 900 000 m³ seraient disponibles et, pour le seul département de la Marne, ce sont entre 100 et 200 000 m³. A titre indicatif, la chaufferie de Vitry Habitat, de 16 MW de puissance et alimentant 4 000 logements, consomme entre 25 et 30 000 m³ de bois par an.

Il y a donc, sans conteste, une capacité d'installation au moins identique sur l'agglomération châlonnaise, soit de 15 à 20 MW substituable par le bois.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le bois, dans tous les cas, serait à favoriser dans des chaufferies puissantes (de l'ordre du mégawatt) alimentant un réseau de chaleur, donc desservant une **zone complète**, sans distinction de type de propriété. La rationalité de cette démarche, et les économies recherchées, porteraient également à offrir le même service à des entreprises privées, commerciales ou artisanales.

4. ACTEURS

Direction pilote	
Directions associées	
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

--